



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Maxime SCHAERLAEKEN** demeurant Rue de Bruxelles 16 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Allée de la Fraineuse, 50 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section B n°23Y18.**

La demande vise les travaux suivants : Transformation d'une habitation et construction d'une lucarne en toiture et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- les habitations doivent être couvertes par des toitures à versants ;
- les panneaux de type Equitone et le bardage en bois ne font pas partie des parements extérieurs des habitations, autorisés par les prescriptions du lotissement ;
- la membrane d'étanchéité EPDM ne fait pas partie de la liste des matériaux de toiture autorisés par les prescriptions du lotissement ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°4) pour les raisons suivantes :

- le volume rehaussé est situé à moins de 5m d'une limite parcellaire latérale ;
- la hauteur de la lucarne dépasse 1,50m ;
- les panneaux de type Equitone ne font pas partie de la liste des matériaux de façade autorisés par le Règlement ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale, Service urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 juillet 2026 au 27 août 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be